

Sept le Jean l'an mil sept cens vingt sept et le cinquieme jour
 iosephs agant du mois de l'annier en presence des temoins soussignes
 Jean iosephs agant fils naturel et legitime de
 iosephs et de therese marine a été baptisé etant
 né le jour d'aujourd'hui le parrain a été iosephs
 fortat la marraine anne ginouviere le parrain
 a signé son le pere et la marraine pour ne scauoir
 Joseph fortat L. MASON L. hugues

enterré de l'an mil sept cens vingt sept et le septieme jour du
 guillaume viton mois de l'annier en presence des temoins soussignes
 guillaume viton epoux de cathetine gtaud a été
 enseveli dans le cimetiere de cette parroisse etant
 mort le jour d'aujourd'hui muni des sacrements
 et agé d'environ quarante cinq ans

enterré de l'an mil sept cens vingt sept et le dixieme jour du
 françoise bernard mois de l'annier en presence des temoins soussignes
 claire françoise bernard fille d'honoré et de marie
 abette a été enseveli dans le cimetiere de cette
 parroisse etant morte le jour d'hier agée

enterré de l'an mil sept cens vingt sept et le vingtcinquieme jour du
 cathetine charlois mois de l'annier en presence des temoins soussignes
 cathetine charloise charloise fille de iosephs et de françoise
 latine a été enseveli dans le cimetiere de cette
 parroisse etant morte le jour d'hier agée de seize mois

L. MARTIN Reynold chenev

enterré de
 marg pelerin

l'an mil sept cens vingt sept et le
 vingt sept
 soussignes
 d'antoine
 a été enseveli dans le cimetiere de cette parroisse
 etant morte le jour d'hier agée d'environ six mois
 l'an mil sept cens vingt sept et le vingt septieme jour
 du mois de l'annier en presence des temoins soussignes
 magdelaine sauvesse epouse de raques cobou a
 été enseveli dans le cimetiere de cette parroisse
 etant morte le jour d'aujourd'hui agée d'environ
 quarante ans et apres avoir été munie des sacrements

l'an mil sept cens vingt sept et le
 du mois de l'annier apres une publication des bans faite
 agant obtenu dispense des deux autres publications et les
 autres formalités de droit observées mariage a été
 célébré en face de notre sainte mere leglise et dans cette
 eglise parroissiale entre Louis gasquet fils de feu iosephs
 et de ianne alberte agé d'environ vingt ans d'une part
 et anne victorie queitte fille destienne et de marguerite
 boucau agée d'environ vingtcinq ans tous de cette parroisse
 de la garde d'autre part l'un et l'autre confesés et communiés
 et assistés de leurs plus proches parents et amis et de
 suite la sainte messe a été célébrée au maitre hautel
 de la dite parroisse ou ils ont reçu la benediction
 nuptiale le tout en presence des dits parents et
 amis qui ont signé qui a été avec les temoins
 a scauoir les amonse martin Louis mason et
 pierre lapiplaty L. MASON Reynold chenev